

Retour sur le conseil métropolitain du 20 décembre 2024



Divisions au sein de la majorité. Encore un conseil pour rien, que de temps perdu.

Chaque conseil métropolitain est précédé de commissions thématiques lors desquelles les délibérations sont présentées par les élus en charge de délégation s'ils sont présents ou par les services métropolitains en cas d'absence ou de méconnaissance des sujets. Si depuis le début du mandat le plus souvent ces commissions se résument à des présentations donnant lieu à peu de questions, nous observons un changement majeur depuis quelque temps. En effet lors des dernières commissions, les élus du groupe écologiste UMA ont clairement manifesté leurs désaccords sur

certaines sujets. Cette situation témoigne une nouvelle fois du caractère factice de la majorité puisque l'ensemble des délibérations présentées en commission sont préalablement validées en réunion de l'exécutif de la majorité métropolitaine ! Pour éviter un énième épisode du feuilleton qui oppose le groupe écologiste UMA aux autres composantes de la majorité, le président Ferrari a retiré de l'ordre du jour toutes les délibérations qui posaient problème afin de trouver préalablement un accord d'ici le conseil métropolitain de février et éviter de montrer une nouvelle fois une image désastreuse de la majorité !

Evidemment personne n'est dupe ! Et la fin du conseil métropolitain a été une nouvelle fois le théâtre d'un triste spectacle pour la démocratie : les élus du groupe UMA ont en effet quitté l'hémicycle pour ne pas participer aux débats sur le vœu pour une meilleure représentativité des communes à la Métropole que le groupe MTPS a coporté avec le groupe NMC et le groupe ACTES.

A quelques mois des élections UMA se réveille pour surjouer son opposition et tenter de se démarquer de la majorité. Ils voudraient faire croire que cette majorité n'est pas la leur alors qu'ils en font bel et bien partie depuis 2020 et qu'ils ont voté ensemble tous les textes.

Autorisations spéciales d'absence : une délibération illégale pour faire croire qu'ils agissent.



Emilie Chalas a débuté son intervention en rappelant que les sujets abordés dans la délibération concernant la souffrance des femmes, restent tabous. Elle a souligné la nécessité que ces souffrances, physiques ou mentales, soient gérées par un médecin et donc par un arrêt maladie. Si l'application du jour de carence pénalisent effectivement les femmes, la réponse ne doit pour autant pas être locale, à l'échelle d'une collectivité, car elle crée des disparités et donc de l'iniquité entre les agents. La réponse doit être législative avec un travail sur l'exemption de l'application du jour de carence pour les femmes diagnostiquées comme cela existe pour les femmes enceintes. Mais aussi avec l'instauration d'un nouveau type d'arrêt maladie renouvelé et pouvant être utilisé mensuellement par les femmes touchées par l'endométriose ou l'adénomyose.

Concernant le congé paternité, Emilie Chalas a rappelé que la loi de 2021 l'a augmenté de 14 à 25 jours et ajouter 30 jours est excessif tant en termes de demandes qu'en terme de coût pour la métropole. Et là aussi, si la demande existe il y a besoin de légiférer.

Sur la création d'une autorisation spéciale d'absence pour les interruptions volontaires de grossesse, Emilie Chalas a demandé les raisons pour lesquelles la Métro veut se substituer au rôle du médecin qui peut prescrire des arrêts de travail pour les femmes concernées par une IVG tout comme pour les cas de fausse couche non pris en compte dans la délibération.

Elle a rappelé qu'en 2021, la loi de transformation de la fonction publique avait notamment comme objectif d'aligner ces autorisations spéciales

d'absence entre les fonctions publiques. Les DRH des collectivités avaient approuvé cette harmonisation facilitant leur travail et permettant une meilleure gestion financière et prospective. Actuellement et en l'absence de décret d'application, des délibérations fleurissent partout et ne respectent pas l'esprit de la loi. Le tribunal administratif de Toulouse a récemment annulé la décision d'un CCAS d'une commune sur une autorisation spéciale d'absence pour les femmes ayant des règles douloureuses et a extrapolé sur le congé second parent.

Emilie Chalas a fait la proposition de remplacer cette délibération, par un vœu ou un travail avec les parlementaires isérois qui permettraient d'engager un travail législatif sur ces sujets.

Notre groupe s'est abstenu car la délibération est illégale et le travail devrait se faire à l'échelle législative.

Intervention d'Emilie Chalas

Quand la métropole commencera-t-elle à faire des économies ?



Claude Soullier a profité de la délibération présentant le bilan du SPASER pour revenir sur un dossier présenté en commission d'appel d'offres. Les

couches lavables. Il s'agit du renouvellement d'un marché attribué en 2020 pour une durée de 4 ans ayant pour objet la sensibilisation des professionnels et des particuliers à l'utilisation des couches lavables et donc à nouveau renouvelé aujourd'hui pour un coût de 300 000 euros.

Il a fait part de son étonnement de voir ce marché renouvelé et attribué à la même entreprise alors que malgré sa demande d'information en 2020 en tant que maire de Brié il n'a jamais été contacté par l'entreprise et de nombreux maires auxquels il a demandé ne connaissent pas son existence. Les montants sont conséquents (le marché a été renouvelé en décembre 2024 pour un montant de 300 000€ pour 4 ans) et Claude Soullier qui a voté contre en CAO, a fait part de son double étonnement : à l'heure où les finances de la métropole sont en péril et que des économies sont à trouver, est-il raisonnable de dépenser plusieurs centaines de milliers d'euros pour une telle action ceci d'autant plus que le bilan sur les quatre dernières années semblent bien léger.

Claude Soullier a rappelé qu'en réponse à ses questions lors de la CAO, l'entreprise a reconnu qu'elle devait développer ses actions et qu'elle était pour l'instant, après quatre années, investie au CCAS de Grenoble et que la seule autre intervention positive présentée était la crèche privée de la clinique des Cèdres... Et cela alors même que les communes métropolitaines n'ont pas été démarchées et que la métropole ne cesse de dire qu'elle n'a pas l'argent nécessaire pour boucher les trous sur les voiries du territoire !

Laurent Thoviste a souligné le bilan intéressant du SPASER et indiqué qu'il faut poursuivre la dynamique globale.

Sur la question des couches lavables, il a fait part de son étonnement sur le fait qu'il a fallu attendre plus de 5 ans et les remarques de Claude Soullier pour s'apercevoir qu'il y a des choses à revoir... Il a interrogé l'exécutif pour savoir quelle était la commande passée à l'entreprise en 2020 lors du marché initial car il est stupéfiant de donner 300 000€ à une entreprise à qui on demande seulement en 2025, qu'elle aille voir toutes les communes et que personne ne se soit intéressé à ce qu'elle faisait concrètement depuis tout ce temps ! Cela interroge sur la manière dont les marchés sont contrôlés et évalués.

Si le groupe MTPS approuve le concept du SPASER qui va dans le bon sens, Laurent Thoviste a rappelé que la métropole gère de l'argent public et que 300000 euros est une somme conséquente et encore plus dans un contexte de recherche d'économies avec la décision de l'exécutif de baisser de 20% des subventions aux associations qui ont entraîné le retrait de plusieurs délibérations.

En conclusion de son intervention Laurent Thoviste a invité l'exécutif à évaluer l'intérêt des couches lavables tant écologiquement que financièrement et avoir le courage d'arrêter certaines actions comme cet accompagnement si cela ne marche. Persister quand ça ne marche pas est une erreur.

Intervention de Claude
Soullier

Intervention de Laurent
Thoviste

La métropole renfloue le capital de la SPL SAGES qui est en déficit.



Laurent Thoviste a débuté son intervention en rappelant quelques chiffres :

- Résultat négatif cumulé : 939 000€

- Diminution des capitaux propres de 52% entre 2020 et 2022 (représentent 4,3% du bilan contre 23,3% deux ans auparavant)
- Succession de 4 directeurs depuis 2019 soit un directeur par an
- Forte rotation du personnel

Tous ces indicateurs montrent que cette société ne va pas bien depuis plusieurs années.

Une des raisons du déficit est le taux de rémunération de la SPL sur les concessions qui est aux alentours de 6% alors que la moyenne est entre 9 et 11%. On a donc accepté de perdre de l'argent depuis des années pour avoir un taux de rémunération bas. Le déficit de la SAGES constaté aujourd'hui a donc bel et bien été organisé sciemment ! En effet tout le monde savait et Laurent Thoviste a souligné que le président de la SAGES n'est absolument pas en cause : si la métropole a du mal à faire fonctionner ses outils métropolitains, c'est parce que la majorité est défaillante et ne cesse de régler ses comptes.

Avec cette augmentation de capital c'est donc toute la métropole qui paye pour les communes qui travaillent avec la SAGES qui se trouvent ainsi favorisées.

Le groupe MTPS a voté contre cette augmentation de capital.

Intervention de Laurent Thoviste

Combes de Gières : le conseil citoyen pose de bonnes questions, la majorité botte en touche.



Une délégation du panel de citoyens était présente au début de la délibération pour faire une synthèse du travail réalisé. Christophe Revil les a remerciés pour leurs réflexions nuancées et leurs propositions concrètes. Il a souligné que si bien évidemment l'écoute des remontées des citoyens est importante, les élus et notamment les maires discutent au quotidien avec les habitants du territoire et réfléchissent en permanence à des pistes d'amélioration de l'existant. Christophe Revil a exprimé ses regrets que les sujets évoqués par les citoyens tels que l'adaptation des axes routiers ou l'aménagement du territoire, qui sont pourtant des compétences métropolitaines, soient si peu abordés lors des conseils métropolitains alors qu'ils intéressent l'ensemble des citoyens et que les élus sont interpellés au quotidien : comment on apaise la circulation ? comment on organise un meilleur partage de l'espace public ? comment on obtient plus de transport

public ? comment on élargit des routes ? on obtient des chicanes, des miroirs de voirie, des ralentisseurs, des continuités cyclables ?...Christophe Revil a rappelé que si la liste est longue, il ne sait quelle réponse apporter car le sujet des moyens est rarement abordé dans les débats métropolitains alors que c'est la principale question à se poser. Les budgets fléchés sur ces thématiques ne sont pas assez importants et les arbitrages ne permettent pas et ne permettront pas l'an prochain de traiter ces sujets : faucher les bords de route, supprimer les nids de poule, entretenir l'existant... Il a conclu en indiquant que la métropole n'a plus les moyens de répondre aux exigences des habitants.

Claude Soullier a indiqué souscrire aux propos de Christophe Revil. Il a rappelé la situation déjà tendue de la RD5 qui traverse la commune de Brié et qui est actuellement aggravée par l'important flux de circulation lié aux travaux de Gières et qui l'est plus encore en période de vacances scolaires avec l'accès aux stations de ski.

Intervention de Christophe
Revil

Intervention de Claude
Soullier

**Encore une SPL ou quand la Métro veut
s'occuper de tout mais ne fait pas grand-chose
de bien.**



Laurent Thoviste a rappelé l'objet du contrat qui stipule que la SPL aura la charge de l'exploitation, l'entretien, la surveillance, la réparation de l'ensemble des ouvrages des parcs de stationnement, la réalisation des travaux d'entretien, l'accueil et l'information des usagers du service et la participation à l'évolution du parc de stationnement avant de demander à la majorité "avec quoi allons-nous faire tout cela ?"

Précédemment il s'agissait d'une délégation de service public via une SEMOP, avec du personnel spécialisé, et avec le choix de la majorité de créer une SPL dédiée, il va falloir aujourd'hui créer cela de toute pièce. Laurent Thoviste a interpellé les élus pour leur demander si la métropole est réellement qualifiée pour gérer un tel outil alors même qu'elle rencontre déjà de nombreuses difficultés pour gérer les outils existants, à l'instar de la SAGES évoquée précédemment pendant le conseil métropolitain.

Il a rappelé la difficulté de la SPL MTag, cruciale pour le territoire, à obtenir le quorum lors des réunions de ses instances, quorum atteint souvent grâce à la présence sans faille des élus minoritaires !!

Créer un énième outil alors que l'on n'arrive pas à faire fonctionner les outils existants soulève une vraie question.

Par ailleurs, le risque est porté à 100% par les collectivités, métropole et SMMAG, qui pourront donc être amenées à combler les déficits en cas de problème.

L'argument de la cohérence des politiques menées par la métropole n'est guère entendable car comme Laurent Thoviste l'a rappelé, les délégations de service public sont pratiquées par de nombreuses collectivités qui fixent les objectifs en cohérence avec et on laisse faire ceux qui ont la compétence le soin de les remplir. Pourquoi vouloir tout gérer en interne ?

Compte tenu des risques pour la métropole, dans un contexte de visibilité financière très incertain, le risque nous semble trop grand. Par ailleurs aucune demande n'émane des habitants pour que la métropole gère directement les parkings de Grenoble.

Pour Laurent Thoviste, cette délibération est symptomatique du fonctionnement de la métropole qui veut s'occuper de tout mais au final de ne pas faire grand chose de bien.

Le groupe MTPS a donc voté contre la création de cette SPL.

Intervention de Laurent Thoviste

Représentativité des communes : UMA refuse le débat. Les groupes de la majorité s'indignent mais cautionnent en ne leur demandant pas de quitter l'exécutif !



Christophe Revil a fait part de sa colère et de sa consternation face à la décision unilatérale de la ville de Grenoble de refuser tout accord local pour la prochaine mandature. Il a fustigé les élus du groupe UMA qui ont pour la quasi totalité d'entre eux quitté l'hémicycle au moment où le vœu a été débattu refusant ainsi toute discussion. Comment créer la confiance en procédant ainsi ? Il a souligné que le maire de Grenoble humilie 9 communes représentant 65 000 habitants de la métropole. En perdant un élu métropolitain, le seul élu de la commune de Claix restant représentera 8000 habitants alors que pour la ville de Grenoble le ratio sera de 1 pour 4000... elle sera donc deux fois mieux représentée...

Il a reproché à Grenoble de tourner le dos au reste du territoire et a demandé comment les élus pourront porter les valeurs de l'intercommunalité : au service de tous, par tous et pour tous, qui devraient être au cœur de notre construction métropolitaine. Au delà des communes concernées, toutes les communes doivent être heurtées par l'attitude de Grenoble et Christophe Revil les a invitées à prendre des délibérations.

Laurent Thoviste a quant à lui rappelé que la méthode pose problème. En effet, la ville de Grenoble assène cette décision prise unilatéralement tout en disant que c'était pour provoquer une discussion et alors que la délibération était déjà prête et a été votée en conseil municipal.

Il a également tenu à faire remarquer que non seulement les élus grenoblois avaient quitté l'hémicycle mais que les élus d'autres communes et appartenant au groupe UMA étaient également sortis.

Il a rappelé que tous les élus sont concernés car cela touche à la conception de l'intercommunalité. Actuellement et en l'absence du suffrage universel direct, la métropole n'est pas politique et doit fonctionner sur la base de l'équilibre de ses communes. Pourtant le choix d'Eric Piolle est celle de la politisation excessive de la métropole avec une majorité qui impose son orientation politique et ses décisions à la minorité. Ce système et ces orientations politiques ont été acceptés par l'ensemble des élus de la majorité alors même que comme l'a souligné Laurent Thoviste, le président Ferrari n'a pas été élu par ceux qui le torpillent aujourd'hui mais il a fait majorité avec eux et cela va continuer probablement jusqu'à la fin du mandat...

Laurent Thoviste a fait un appel solennel aux élus de la majorité en leur demandant, en laissant le passé et leur décision de 2020 derrière nous, d'être honnête vis à vis de leurs électeurs et de clarifier leur position pour la suite. Pour cela ils doivent pour le prochain mandat revendiquer une métropole des communes, qui se met au service des communes et qui n'est pas une métropole politique. Il faut être clair vis à vis des électeurs et les propos tenus aujourd'hui ne pourront entraîner des actes différents demain si Eric Piolle devient le président de la métropole car il appliquera sa conception de la métropole à la fois politique. Avec les campagnes qui vont s'engager en 2025 en vue des élections municipales, Laurent Thoviste a exhorté les élus de la majorité à être transparent sur la conception de la métropole qu'ils souhaiteront en 2026 car les propos tenus dans l'hémicycle ne sont pas compatibles avec la conception d'Eric Piolle.

Olivier Six a rappelé que ce n'est pas l'ensemble des élus grenoblois qui est favorable à cette décision de refuser tout accord local mais uniquement la majorité pour des raisons politiciennes. Il a déploré l'attitude des élus UMA qui, contrairement à leur discours récurrent sur la bienveillance et la démocratie, ont quitté l'hémicycle et refusent toute discussion car ils ont le pouvoir d'imposer leur décision.

Vidéo de
l'intervention
de Christophe
Revil

Vidéo de
l'intervention
de Laurent
Thoviste

Vidéo de
l'intervention
d'Olivier Six

La tribune MTPS dans le journal métropolitain



Février Mars 2025

Commerce : de belles paroles et puis rien

Quelle crédibilité les élus peuvent-ils encore avoir quand, face à leurs belles paroles sur la promotion d'un "commerce local qui soit éthique et attractif" diffusées à grands renforts de communication, ils autorisent Neypic et l'extension de Grand Place ?

Et que dire du manque de soutien de la métropole aux petits commerces en difficulté à la suite des choix métropolitains à l'instar de l'avenue Jeanne d'Arc à Grenoble qui perd 70% du stationnement ou de l'avenue du Vercors à Fontaine dont les travaux impactent lourdement leur chiffre d'affaires. Quant à l'office métropolitain du commerce, sa priorité est d'organiser des ateliers (plan communication / marketing, lutte contre la vacance...) pour les élus communaux donc toujours rien de très concret...

Une nouvelle illustration des incohérences de la majorité métropolitaine.

Agenda

Le prochain conseil métropolitain aura lieu vendredi 14 février à 10h. Nous vous rappelons que les séances sont publiques et se tiennent dans l'hémicycle Claude-Lorius au siège de Grenoble Alpes Métropole, 1, place André-Malraux à Grenoble (ancien bâtiment de la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble).

Vous pouvez également suivre la séance en direct sur la chaîne YouTube de la métropole.

<https://www.youtube.com/channel/UC4esPSXOD4qDMuc5nFUwARw>

Restons en contact

>> Suivez-nous sur les réseaux sociaux



>> Visitez notre site internet !

<https://grenoblealpesmetropole-mtps.fr>

>> Abonnez-vous aux actualités du groupe

Je souhaite m'abonner à MTPS Infos



Métropole des territoires de progrès solidaire

<https://grenoblealpesmetropole-MTPS.fr>

1 Place André Malraux - 38000 GRENOBLE

contact@grenoblealpesmetropole.fr

Vous recevez ce mail parce que vous nous avez autorisés à vous envoyer nos actualités.

[Se désinscrire](#)

